

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi 20 octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni salle du Conseil Syndical, sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, Président du SIMOUV, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président et affichée le 14 octobre 2021.

### Délégués titulaires présents :

Mesdames Annie AVÉ-DELATTRE, Isabelle DENIZON-ZAWIEJA, Caroline DI CRISTINA, Véronique DUPIRE, Sandrine FRANCOIS-LAGNY, Sandrine GOMBERT.

Messieurs Yannick ANDRZEJCZAK, Michaël ANIÉRÉ, Arnaud BAVAY, Ali BEN YAHIA, Jean-Roger BERRIER, Michel BLAISE, Nicolas BOUCHEZ, Salvatore CASTIGLIONE, Bruno CELLIER, Jean-Paul COMYN, Jean-Luc DELANNOY, Jean-François DELATTRE, Laurent DEPAGNE, André DESMEDT, Waldemar DOMIN, Régis DUFOUR-LEFORT, Yves DUSART, Thierry GIADZ, Philippe GOLINVAL, Jean-Marcel GRANDAME, Xavier JOUANIN, Didier JOVENIAUX, Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN, Grégory LELONG, Arnaud L'HERMINÉ, Guy MARCHANT, Jean-Marc MONDINO, Bruno RACZKIEWICZ, Ahmed RAHEM, Claude RÉGNIEZ, Régis ROUSSEL, Jean-Paul RYCKELYNCK, Bruno SALIGOT, Daniel SAUVAGE, Dominique SAVARY, Jean-Marie TONDEUR, Jean-Noël VERFAILLIE, Éric WARMOES, Francis WOJTOWICZ, Raymond ZINGRAFF.

### Délégués suppléants présents :

Monsieur Agostino POPULIN  
Monsieur Gérard RAVEZ

### Liste des délégués absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Ahmed RAHEM donne pouvoir à Monsieur Laurent DEPAGNE

### Liste des délégués excusés :

Monsieur Yannick ANDRZEJCZAK  
Monsieur Michaël ANIÉRÉ  
Monsieur Jean-Luc DELANNOY  
Monsieur Régis DUFOUR-LEFORT  
Monsieur Yves DUSART  
Monsieur Thierry GIADZ  
Monsieur Philippe GOLINVAL  
Monsieur Didier JOVENIAUX  
Monsieur Arnaud L'HERMINÉ  
Monsieur Régis ROUSSEL  
Monsieur Daniel SAUVAGE

### Liste des délégués absents et non excusés :

Madame Véronique DUPIRE

Madame Sandrine FRANCOIS-LAGNY  
Monsieur Michel BLAISE  
Monsieur Nicolas BOUCHEZ  
Monsieur Jean-Marcel GRANDAME  
Monsieur Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN  
Monsieur Grégory LELONG

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Xavier JOUANIN

**Référence d'inscription au registre des actes administratifs : D2021\_10\_03**

**Objet : Programme portant sur la réalisation d'une station bioGNV au dépôt-bus de Saint-Saulve (59880)**

**Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2013 portant création du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,**

**Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 22 avril 2014,**

**Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 15 mai 2014 portant adoption des statuts du SITURV, Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,**

**Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 portant changement de dénomination du Syndicat Mixte issu de la fusion du Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur et du Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de Valenciennes,**

**Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,**

**Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,**

**Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L.224-8,**

**Vu le décret n°2017-23 du 11 janvier 2017 pris pour l'application de l'article L. 224-8 du Code de l'environnement définissant les critères caractérisant les autobus et autocars à faibles émissions,**

**Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021\_03\_05 en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 5 mars 2021 et portant sur le budget primitif pour l'exercice 2021,**

**Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021\_03\_06 en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 5 mars 2021 et portant sur le programme d'investissements au titre de l'exercice 2021,**

**Vu la délibération du Comité Syndical du SIMOUV référencée D2021\_06\_01 en date du 22 juin 2021, transmise au Contrôle de Légalité le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et portant la définition de la stratégie de renouvellement du parc roulant bus pour la période 2021/2026,**

Après en avoir délibéré,  
**Considérant que :**

Il est rappelé que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) incite les territoires français à s'engager dans des formes d'écosystèmes énergétiques locaux en encourageant notamment le développement de « territoires à énergie positive ».

Au vu des objectifs fixés par ces dispositions, le Comité Syndical a décidé, par délibération du 22 juin 2021, d'arrêter la stratégie de renouvellement du parc roulant bus comme suit :

- Acquisition de 56 véhicules (32 bus standards et 24 bus articulés) propulsés au bioGaz Naturel Véhicule (GNV) ;
- Electrification potentielle de certains services de navette de centre-ville ;
- Participation active, avec les différents acteurs locaux, sur les opportunités de développer une filière hydrogène sur le ressort territorial du SIMOUV.

En effet, conformément aux conclusions des instances décisionnelles du Syndicat, il ressort que le bioGNV constitue une alternative écologique opportune en lien avec les acteurs locaux du territoire. Cette technologie, consistant à injecter du bioGaz dans le réseau de distribution est par ailleurs à ce jour éprouvée et adaptée à la densité du réseau de transport.

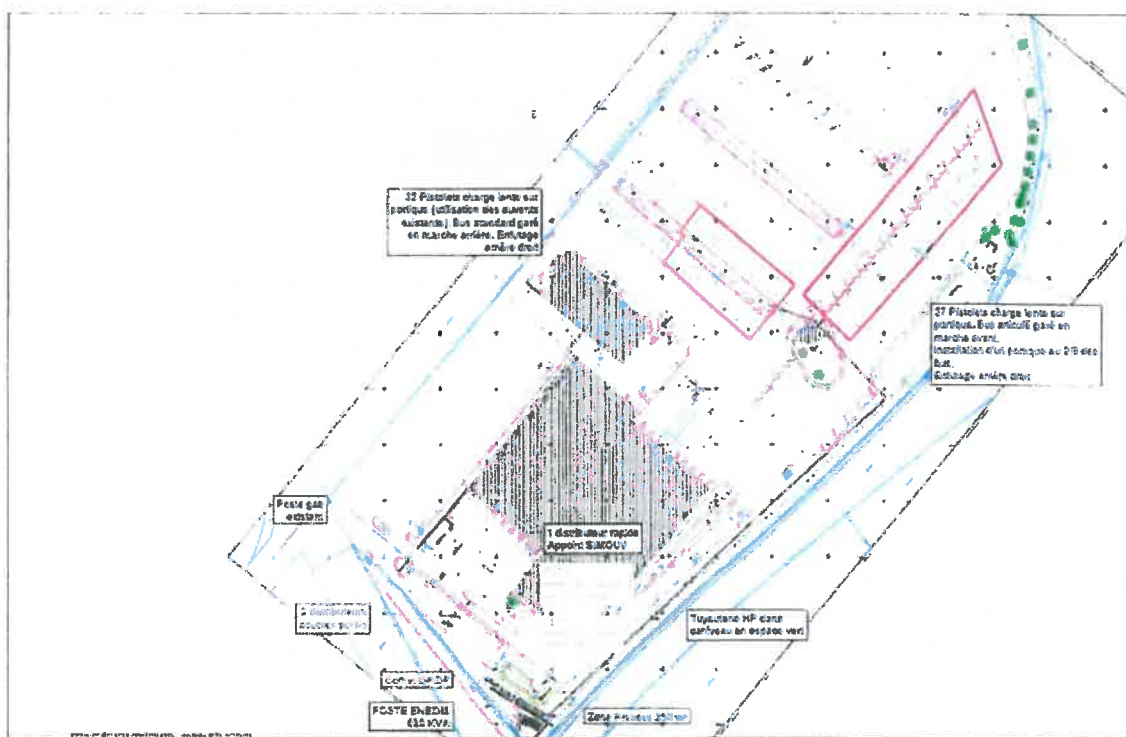
Cette transition énergétique nécessite ainsi des installations fixes nécessaires à son usage, notamment la construction d'une station privée et publique sur le dépôt bus du site de Saint-Saulve (59880) propriété du SIMOUV, l'utilisation de cet équipement ayant vocation à créer un écosystème et à être partagé avec d'autres utilisateurs locaux qu'ils soient privés ou publics.

Le présent programme, détaillé en annexe de la présente délibération, porte ainsi sur la réalisation d'une station bioGNV au dépôt-bus de Saint-Saulve (59880) et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de conversion énergétique du parc roulant définie par le SIMOUV.

De manière synthétique, les principales caractéristiques de cette opération se présentent comme suit :

- Acquisition et installation de l'ensemble des équipements constitutifs de la station GNV (plateforme de compression, compresseurs gaz, rack de stockage des bouteilles de gaz, local électrique dédié, distributeurs, ...) ;
- Mise en œuvre d'une partie dite « privée » afin d'assurer le ravitaillement des bus « Transvilles » selon les modalités suivantes :
  - o 59 distributeurs en « charge lente » (réalisée de nuit par des compresseurs sur une période allant de 4 à 6 heures) au travers de flexibles aériens qui seraient installés sur le parking de stationnement des bus ;
  - o 1 distributeur simple en « charge rapide » à l'entrée du site permettant des rechargements d'appoint pour les bus,
  - o En options (qui seraient activées en fonction des besoins et des capacités d'investissement du SIMOUV) : 18 distributeurs « charge lente » pour bus standards et 1 distributeur de « charge rapide » complémentaires ;
- Création d'une partie dite « publique », ouverte au public et destinée notamment au ravitaillement de véhicules des acteurs locaux du territoire (bennes à ordures ménagères, poids-lourds, ...) dans les conditions définies ci-après :
  - o 2 distributeurs double en « charge rapide » ;
  - o Installation d'un auvent en couverture des îlots de distribution ;
  - o En option (qui serait activée en fonction des besoins et des capacités d'investissement du SIMOUV) : 1 distributeur simple « charge rapide ».

Le plan repris ci-après permis ainsi de visualiser la localisation des aménagements envisagés (en base et en options) :



Concernant les coûts prévisionnels de ce programme, la répartition correspondante est reprise au travers des tableaux suivants :

1) Montant prévisionnel de l'enveloppe financière pour le programme de travaux (base) :

Postes de dépenses	Estimation Distribution privée (en € HT)	Estimation Distribution publique (en € HT)	Total « Base » (en € HT)
Génie Civil	290 700 €	161 550 €	452 250 €
Auvent station publique		60 000 €	60 000 €
Poste Enedis 630 kVA	250 000 €		250 000 €
Etudes, Travaux et Mise en service	216 654 €	31 527 €	248 181 €
Canalisation gaz	255 791 €	80 962 €	336 753 €
Station de compression	803 227 €	- €	803 227 €
Charge lente	363 842 €	- €	363 842 €
Stockage HP et charge rapide	133 046 €	106 185 €	239 231 €
Electricité/ Automatismes / Supervision	510 419 €	62 887 €	573 305 €
<b>Total</b>	<b>2 823 679 €</b>	<b>503 110 €</b>	<b>3 326 789 €</b>



2) Montant prévisionnel de l'enveloppe financière pour les options liées au programme de travaux :

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Option 1 1 distributeur charge rapide (partie « privée ») En € HT</b>	<b>Option 2 1 distributeur charge rapide (partie « publique ») En € HT</b>	<b>Option 3 18 distributeurs « charge lente » pour bus standards En € HT</b>
<b>Génie Civil</b>	6 100 €	8 600 €	
Poste Enedis 630 kVA			
Etudes, Travaux et Mise en service	6 947 €	7 214 €	16 208 €
Canalisation gaz	8 643 €	8 643 €	33 187 €
Station de compression			
Charge lente			73 238 €
Stockage HP et charge rapide	20 769 €	23 269 €	
Electricité/ Automatismes / Supervision	6 261 €	6 261 €	10 165 €
<b>Total</b>	<b>48 720 €</b>	<b>53 987 €</b>	<b>132 797 €</b>

Soit une enveloppe prévisionnelle de travaux estimée à 3 562 293 € HT (valeur octobre 2021), options comprises.

Les frais d'études sont, pour leur part, évalués à 105 000 € HT (valeur octobre 2021).

Les travaux correspondants démarreraient ainsi au début du premier trimestre de l'année 2022, en vue d'une mise en service de la station gaz pour la fin de l'année 2022.

Il est précisé que la Région Haut-de-France pourrait participer, au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du REACT-EU (initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe visant à remédier aux conséquences économiques liées à l'épidémie de COVID-19), au financement des coûts d'investissement uniquement pour la partie « privée » de la station bioGNV, le SIMOUV disposant de la qualité d'opérateur économique au titre de la partie « publique » (non éligible au financement FEDER).

De même, une demande de subventions pourrait être établie auprès de l'Etat au titre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique.

Par ailleurs, à titre indicatif, les coûts annuels de maintenance de la station bioGNV sont évalués comme suit :

**1) Montant annuel prévisionnel pour la maintenance des équipements de la station bioGNV (si mise en œuvre du programme de base) :**

Postes de dépenses	Partie « privée »	Parties « privée » + « publique »
Télésurveillance / Visite hebdomadaire	31 200 €	31 200 €
Entretien maintenance préventive	25 000 €	30 000 €
Réglementaire	7 000 €	10 000€
Astreinte	7 500 €	7 500 €
Mission de soutien	10 000 €	15 000 €
<b>Total</b>	<b>80 700 €</b>	<b>93 700€</b>

**2) Montant annuel prévisionnel pour la maintenance des équipements de la station bioGNV (si mise en œuvre du programme avec options) :**

Postes de dépenses	Partie « privée »	Parties « privée » + « publique »
Télésurveillance / Visite hebdomadaire	31 200 €	31 200 €
Entretien maintenance préventive	30 000 €	36 500 €
Réglementaire	7 000 €	11 000€
Astreinte	7 500 €	7 500 €
Mission de soutien	10 000 €	15 000 €
<b>Total</b>	<b>85 700 €</b>	<b>101 200€</b>

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le programme de réalisation d'une station bioGNV au dépôt-bus de Saint-Saulve (59880), tel que détaillé au travers du programme figurant en annexe de la présente délibération ;
- de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 3 667 293 € HT (valeur octobre 2021) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget, chapitres 21 et 23, programme « Transition énergétique ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- > d'approuver le programme de réalisation d'une station bioGNV au dépôt-bus de Saint-Saulve (59880), tel que détaillé au travers du programme figurant en annexe de la présente délibération ;
- > de fixer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 3 667 293 € HT (valeur octobre 2021) ;
- > d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- > d'imputer les dépenses correspondantes au budget, chapitres 21 et 23, programme « Transition énergétique ».

Fait et délibéré en séance

Le 20 octobre 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

**SIMOUV**  
Le Président du SIMOUV  
Syndicat Intercommunal de Mobilité et  
d'Organisation Urbaine du Valenciennes  
Zone Industrielle N°4  
B.P.12 - 59 880 SAINT SAULVE  
Té. **Guy MARCHANT**  
Fax : 03 27 45 65 21  
Courriel : contact@simouv.fr

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.